

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 3

Artikel: Pionniers de la réaction
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnement postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne
Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366
Parait tous les mois

Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Kapellenstrasse, 6 o o o

SOMMAIRE:

Pages

- | | |
|---|----|
| 1. Pionniers de la réaction | 17 |
| 2. Les comptes annuels pour 1921 | 18 |
| 3. La C. G. T. française se reconstitue après le schisme communiste | 19 |

Pages

- | | |
|--|----|
| 4. Dans les fédérations syndicales | 22 |
| 5. Mouvement syndical international | 23 |
| 6. Réunions internationales | 24 |
| 7. Situation du chômage à fin janvier 1922 | 24 |

Pionniers de la réaction

Les avocats les plus habiles, avec et sans patente, des intérêts patronaux prennent la parole dans la presse patronale pour mener, contre bon argent, la lutte en faveur de la baisse des salaires et de la prolongation de la durée du travail. Le *Journal des associations patronales suisses* tout particulièrement, remplit chaque semaine ses colonnes d'élucrebrations impressionnantes exposant à ses lecteurs enchantés les moyens propres à assainir le marasme économique aux dépens des ouvriers.

C'est ainsi que M. Reichlin, secrétaire des industriels sur machines, fait part de sa science dans les numéros du 4 et 11 février du *Journal des associations patronales*; examinons brièvement ses arguments. M. R. reconnaît que la cause essentielle de la crise est la chute des changes, mais il croit avoir découvert un moyen de sauvetage dans le mot d'ordre: « Suivre énergiquement le courant! » « *Le manque d'énergie est la caractéristique du jour*. On craint sans cesse la précipitation, alors que la baisse nous a déjà dépassé. Par notre manque d'énergie nous mettons notre avenir en jeu. C'est ainsi qu'il arrive que *chez nous les salaires ne suivent qu'en hésitant la tendance à la baisse des prix*, ce qui n'empêche pas l'effondrement précipité des salaires ensuite du manque de travail. Depuis 1920 la diminution du coût de la vie comporte au moins 20 pour cent et sera de près de 30 pour cent prochainement. »

Ce docteur est un véritable prestidigitateur. Sa fermeté pourrait facilement lui coûter la vie si le torrent le submerge. Quand il affirme que le coût de la vie a déjà diminué de 20 pour cent, cela n'est pas encore prouvé, les statistiques dont nous disposons étant incomplètes, puisqu'elles ne tiennent pas compte de l'énorme charge des impôts. Sa prophétie, que ces prochains temps le coût de la vie diminuera de nouveau de 10 pour cent, est encore plus risquée. La Fédération centrale des organisations patronales calcule elle-même dans sa dernière publication la baisse totale des prix à 21 pour cent — et elle ne calcule certainement pas à l'avantage des ouvriers — et constate que l'on n'enregistre pas encore une baisse des prix des loyers, des impôts, des frais de voyage et de la plupart des autres dépenses, mais qu'au contraire la baisse des prix s'est ralentie en général. La déclaration de M. R. n'est qu'un simple travail de complaisance destiné à exciter les patrons quand M. le secrétaire regrette l'*hésitation* qui se fait remarquer dans la baisse des salaires en

comparaison de la diminution des prix; il constate cependant, malgré tout, l'effondrement précipité des salaires ensuite du *manque de travail*. Malheureusement cette dernière affirmation est vraie. Cet effondrement est devenu si rapide dans de nombreuses branches d'industrie que les salaires sont tombés bien plus bas que la norme supportable. Mais, si on applique la recette de M. Reichlin, l'état idéal serait alors que l'on exigerait des ouvriers en général d'accepter à l'avance de nouvelles réductions de salaire, en prévision des baisses de prix éventuelles, pour maintenir la capacité de concurrence de l'industrie. Comme le change allemand est aujourd'hui à environ fr. 2.50 et qu'un ouvrier allemand gagne à peu près 100 marks par jour, la capacité de concurrence sera sans doute atteinte quand l'ouvrier suisse se contentera d'un salaire quotidien de fr. 2.50. Un tel salaire ne suffit même pas pour payer le loyer.

Monsieur Reichlin parle en outre à son public de l'hypertrophie (excroissance maladive) des entreprises des communes et de l'Etat et de leur « manque de rapport ». Le capital privé fait bien mieux les choses; c'est ce qu'il a prouvé pendant la guerre par son exploitation illimitée, alors que le public était pressuré d'une façon éhontée. Si nous nous rappelons encore les nombreuses faillites d'importantes entreprises industrielles et à « l'assainissement » devenu nécessaire pour des banques et des lignes de chemin de fer privées, nous avons un tableau suggestif de la capacité et de l'utilité publique du capital privé.

On invite les patrons à s'aider eux-mêmes. Monsieur Reichlin dit: « Mais là où cela arrive, où des compétents et des incomptables interviennent dans la marche des affaires, il faut qu'ils présentent énergiquement leurs exigences, demandent que l'on remédie à cet état de choses dans l'intérêt de la généralité. » Que veut dire Monsieur le docteur par l'appel à s'aider soi-même? La suppression de la protection ouvrière, l'abrogation du droit de coalition, des droits de douanes protectionnistes, des interdictions d'importation! Chaque fois qu'il s'est agi de ces choses les associations patronales se trouvaient constamment en tête — dans l'intérêt de la généralité.

La question de la durée du travail n'est naturellement pas oubliée dans les élucrebrations de Monsieur le docteur. Dans sa position, nous comprenons fort bien que la journée de huit heures n'est pas à son goût. Nous renonçons d'ailleurs à le convertir à une autre opinion. Par contre, il est un peu osé quand il motive l'attitude négative du patronat suisse par cette phrase: « C'est ainsi que la conférence de Washington a été un

coup d'épée dans l'eau pour ce qui concerne l'application prévue de la journée de huit heures. *Les Etats industriels les plus importants n'ont pas ratifié la convention proposée.* » On sait que c'est justement le monde patronal suisse qui a mis tout en œuvre pour empêcher que cette convention soit ratifiée en Suisse. On sait, en outre, que les patrons de tous les pays industriels s'étaient réciprocurement engagés à empêcher sa ratification. Nous ne voulons pas le suivre à travers la législation et la pratique des autres pays; on sait fort bien à quelles sources on puise et à quels buts cette argumentation doit servir.

M. Reichlin invoque finalement les ouvriers eux-mêmes, qui « revendiquent » une prolongation de la durée du travail pour pouvoir supporter plus facilement les conséquences d'une baisse de salaire inévitable. Il est donc constaté une fois de plus que l'on se sert de la détresse des ouvriers pour les engager à sacrifier leurs propres intérêts, car même Monsieur le secrétaire patronal doit comprendre que la capacité de concurrence n'est pas augmentée d'un iota quand la journée de travail est prolongée à 9 ou 10 heures, parce que le méchant concurrent suivra immédiatement cet exemple. Notre tâche la plus importante est de mettre les ouvriers au courant de ce qui se passe, les encourager dans leur résistance contre les dessein réactionnaires des patrons, malgré le « front unique » de la réaction auquel on adresse encore un appel particulier.

Un correspondant, Jk., prend spécialement position à l'égard de la question de la durée du travail dans le numéro du 11 février du *Journal des associations patronales*. Ce correspondant a fait une découverte que nous tenons à révéler aux lecteurs de la *Revue syndicale*. Son argumentation repose sur l'ancien mot de ralliement de la triple division: huit heures de travail, huit heures de loisirs et huit heures de sommeil. Il a découvert une erreur de calcul qu'il s'agit de rectifier pour compléter l'harmonie entre la patronat et les travailleurs. Il dit ce qui suit:

« Nous aussi nous pouvons être partisans de la triple division de la vie humaine. Mais il nous faut être honnête envers nous-mêmes et procéder à cette répartition de telle sorte que son exactitude soit garantie. Nous n'obtiendrons cependant cette solution que si nous prenons une semaine entière au moins comme base de calcul, parce qu'après six jours ouvrables vient régulièrement un jour de repos légal, le dimanche, qui, logiquement, doit être compté comme tel.

La semaine à 7 jours à 24 heures = 168 heures, dont un tiers pour le travail = 56 heures, un tiers pour le repos = 56 heures, un tiers pour le sommeil = 56 heures, total 168 heures.

L'application exacte de la triple division nécessiterait par conséquent 56 heures de travail par semaine. »

La caisse de la fédération patronale devrait accorder à cet homme une gratification extraordinaire et un diplôme d'honneur pour sa découverte phénoménale. En réalité, il est étonnant de voir quelles sortes idées sont avancées pour discrépiter la semaine de 48 heures. Et quand « l'inventeur » de ce système de « triple division » s'écrie à la fin de son article: « Dommage, mille fois dommage pour notre beau pays qui, pour l'amour d'un dogme allant de lui-même à l'encontre de la nature, doit supporter d'aussi grands sacrifices! » Il est vraiment superflu d'insister pour constater sa parfaite ignorance des choses de l'économie publique.

Le troisième personnage du trio que nous devons présenter aujourd'hui à nos lecteurs, est un Dr Streiff, président de la Fédération des sociétés des arts et métiers glaronnaises, dont le discours à un congrès des artisans a paru comme article de fond dans le *Journal*

suisse des arts et métiers. Ce docteur semble être un matamore nouveau-né; il apostrophe comme suit la bourgeoisie à cause de sa frayeur lors de la grève générale:

« Pendant la grève générale de 1918, celle-ci (la bourgeoisie) se tenait souvent tremblante derrière des conseillers fédéraux et des conseillers d'Etat tremblant eux-mêmes. Dans leur frayeur ces autorités donnèrent toutes sortes de déclarations devant calmer l'effervescence. On nous présente maintenant ces déclarations comme des promesses faites au peuple et qui doivent être réalisées. Quel étrange spectacle, quelle humiliation pour un pays qui s'appelle avec fierté la Suisse libre et démocratique. »

Ce docteur contraste au moins avec ses collègues mentionnés ci-dessus en ce sens, qu'il ne tente même pas de prouver la nécessité de la baisse des salaires et de la prolongation de la durée du travail; il se targue brutalement de la puissance dictatoriale du patronat renforcée par celle des paysans. Ce fanatique de la liberté se soucie fort peu de la loi sur la durée du travail sanctionnée par le peuple en 1920 par une majorité écrasante. Il dit: « Les dernières expériences faites nous démontrent que les obstacles se trouvant principalement dans la modification précipitée de la loi sur les fabriques, dans la loi sur la durée du travail dans les établissements de transport et dans les innombrables secrétaires ouvriers. Ces derniers luttent pour leur existence totalement imprédictive, même directement nuisible la plupart du temps; ils sont, à de nombreux égards, les bourdons du monde ouvrier. » La méthode de lutte de ce docteur, dont il serait intéressant de savoir quelle entreprise des arts et métiers il dirige, se place à un niveau fort suspect. Comme les arguments convaincants lui font défaut, et qu'il doit prouver qu'il est indispensable pour ses mandataires, il accuse les secrétaires ouvriers qui, en réalité, sont tous sortis des rangs des ouvriers, d'avoir des mobiles méprisables.

Nous sommes persuadés que si l'on applique la recette de ce Dr Streiff, notre pays ira vers de graves conflits, car: Qui sème le vent, récolte la tempête!



Les comptes annuels pour 1921

Comparés aux dernières années, il résulte des comptes annuels pour 1921, présentés par le comité de l'Union syndicale, une appréciable amélioration de la situation financière.

Recettes. Le total des recettes — sans le solde — s'éleva de fr. 112,719.80 l'an passé à fr. 197,466.64. On constate donc une augmentation de fr. 84,746.84. Ce qui contribua surtout à ce résultat favorable, fut la hausse des cotisations payées par les fédérations à l'Union syndicale. Le congrès syndical de Neuchâtel, du 15 au 17 octobre 1920, avait augmenté la cotisation, par membre et année, de 60 à 80 ct. pour les membres masculins et de 30 à 40 ct. pour les membres féminins et ouvriers à domicile. Les tableaux joints au compte rendu financier nous renseignent sur les cotisations versées par chaque fédération, conformément à l'effectif des membres qui ont payé la cotisation annuelle entière à la caisse fédérative. Comparé aux comptes de l'année écoulée, nous constatons d'abord une petite augmentation de l'effectif des membres masculins ayant payé intégralement la cotisation annuelle; leur nombre a passé de 151,348 à 155,684, donc une augmentation de 4336. Par contre, les membres féminins et les ouvriers à domicile, qui ont payé toute l'année, ont un peu diminué, de 36,745 à 36,449, donc de 296. Comme les coti-